

N°499

du 22
Mai
2012

Editorial

Par Koffi
SOUZA



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

LA BONNE MÉTHODE DE LA CÉDEAO

Il y a quelque chose d'immoral dans le compromis de la Cedeao pour permettre de résoudre la crise malienne. L'auteur du putsch le capitaine Amadou Haya Sang se voit reconnaître le statut d'ancien chef de l'Etat et bénéficie d'une immunité.

Les bonnes âmes s'en émouvront peut-être. Mais, après une longue négociation, la Cedeao a trouvé que c'était la contrepartie à accorder pour faciliter de façon pacifique le retour au pouvoir civil.

Aux termes de l'agrément, signé par les putschistes, les autorités intérimaires du pays et la CEDEAO, les militaires acceptent de rendre le pouvoir aux civils. Une période de transition fixée à douze mois permettra d'organiser des élections.

Ce compromis, s'il est appliqué de bonne foi, peut permettre la réintégration du Mali dans la légalité constitutionnelle.

Il vaut mieux, parfois, accepter une solution pacifique imparfaite plutôt que de rechercher la satisfaction d'un idéal par la force.

Et si on avait appliqué cette méthode en Libye, comme le préconisait l'Union africaine, on n'en serait pas là au Mali car l'actuel compromis laisse de côté le problème crucial de la rébellion des provinces du Nord.

P.3 Loi de 2009 interdisant les instruments de mesure traditionnels dans les marchés

Les textes d'application pour adopter la balance et la vente au kilo très attendus

** Au-delà du commerce, la santé, la science et l'environnement en souffrent*

P.4 Panier de la ménagère à Lomé

"Tubercules et plantain" fait augmenter les prix en avril



Fofana Bakalawa, Ministre de l'Industrie, de la zone franche et des innovations technologiques

P.4 Forum économique de la BOAD à Lomé

L'Uemoa pour s'inspirer du développement rapide de l'Asie

** Depuis 1990, la croissance économique en Asie est de près de 10% par an.*

P.3 Législatives 2012 / Découpage électoral ou répartition de sièges

La vraie pomme de discorde : comment sont répartis les 21 sièges sur 91 ?

P.4 En comparant les recettes officielles de mars et avril 2012

Du mieux aux Impôts, légère baisse à la Douane et forte progression au Trésor



PA-LUNION

www.pa-lunion.com



- Actualités Nationales
 - * Politique
 - * Economie
 - * Société
 - * Sport
 - * Culture...
- Informations Internationales
- Réflexions...

REPÈRES

L'abstinence ou l'autre solution

L'association Jeunesse Chrétienne Engagée (JCE) a organisé un forum des jeunes sur le mariage autour du thème, " Le divorce, quelles menaces pour les mariages de nos jours ? ", le jeudi 17 mai à Lomé.

Issus de toutes les églises de Lomé et de ses environs, ces jeunes dans la fleur de l'âge du mariage, se sont une fois encore engagés à travers ce forum à pratiquer, soutenir et encourager l'abstinence sexuelle avant le mariage. Ce cadre de discussions entre jeunes au sujet des questions concernant le mariage, vise à mieux éclairer les jeunes sur les conditions et attitudes à adopter pour un foyer heureux. Il s'est agi également d'évoquer le risque grandissant du divorce au sein des communautés et surtout dans celle chrétienne. La rencontre a permis de prendre cette menace de divorce au sérieux pour examiner les questions de mariage et aider les jeunes candidats à cette épreuve à poser les bonnes bases pour espérer avoir un foyer heureux et harmonieux. Trois sous thèmes liés au mariage ont été présentés, notamment " L'hypocrisie dans les fiançailles ; un choix de partenaire controversé et comment maintenir l'harmonie dans le foyer ? ". Les orateurs sœur Eyram Tete et les pasteurs Dominique Gaméda et Mitré Djakouti ont relevé les obstacles ou manquements que l'on constate à chaque étape vers l'accomplissement d'un mariage réussi. Ils les ont appelés à briser les mythes et les attentes irréalistes qui entourent le mariage, à se confier à Dieu et à rester attachés à sa décision. Ils ont demandé aux jeunes de se référer au caractère sacré du mariage et éviter de faire de fausses promesses, de se donner de grandes ambitions dans la recherche d'un conjoint idéal. Ils ont souligné les effets positifs d'un mariage réussi sur la société dans son ensemble notamment la cohésion sociale, moteur de développement durable de toute société moderne. Cette cohésion sociale est, selon eux, la solution aux multiples maux qui minent notre société, entre autres, le phénomène des enfants de la rue, la délinquance et la prostitution. Le président de la JCE, Adambounou Sams a indiqué que ce cadre constitue une prise de conscience pour orienter les pas des jeunes en s'inspirant des échecs et des réussites des autres. Il a exhorté les participants à devenir de véritables acteurs de ce forum auprès des autres jeunes et œuvrer efficacement afin que l'abstinence avant le mariage soit une réalité au sein de l'église. Un test d'électrophorèse gratuit a été organisé à cet effet pour renseigner les jeunes sur leur état ou compatibilité d'hémoglobine. Ceci pour leur permettre de contracter des mariages pouvant déboucher sur une progéniture saine. Des sketches ont été produits sur les comportements et attitudes à adopter avant et pendant le mariage.

Documents de référence de santé dans le nord

Un atelier d'appropriation des documents de référence tels que le Plan National de développement Sanitaire (PNDS) le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CMDT) et le Plan National de Suivi/Evaluation du PNDS a réuni du 16 au 19 mai à Kara les acteurs à tous les niveaux du système de santé des régions centrale, savanes et de la Kara.

Initié par le Ministère de la Santé en collaboration avec les partenaires techniques et financiers du Togo, cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du PNDS. L'objectif est de donner des indications claires aux participants pour la mise en œuvre du PNDS à tous les niveaux. Il s'agit de donner des informations clés sur tout le processus qui a abouti à l'adoption des documents de référence, présenter lesdits documents, le cycle de planification du niveau du district au niveau national ; de présenter et adopter les outils de planification opérationnelle, le processus d'analyse des goulots d'étranglements dans le processus de planification et actualiser les plans opérationnels 2012 pour les mettre en adéquation avec le PNDS 2012-2015. Le conseiller technique au ministère de la Santé, a souligné à terme que les participants doivent maîtriser le processus d'adoption des différents documents, s'assurer que les plans opérationnels 2012 de chaque niveau sont actualisés en cohérence avec le PNDS 2012-2015 en adoptant la feuille de route pour la finalisation des plans. Le secrétaire général de la préfecture, N'Lowia Kokoutché a remercié les participants pour leur présence à cet atelier de mise en œuvre du PNDS 2012-2015 et témoigné sa gratitude au chef de l'Etat et au gouvernement pour l'intérêt qu'ils accordent au secteur de la santé.

Le PNIASA présenté à Dapaong

Une délégation de trois membres du ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, conduite par le coordonnateur opérationnel délégué du projet PADAT, Ayaovi Kodjovi-Numado, a tenu le lundi 14 mai à Dapaong une séance de travail avec les membres du Comité Régional d'Orientation et de Pilotage (CROP) de la région des Savanes. La rencontre a permis de lancer les opérations du CROP/Savanes, partager le contenu des trois projets majeurs du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) et leurs budgets pour l'année 2012. La délégation a présenté le Projet d'Appui au Développement Agricole (PADAT), le Projet d'Appui au Secteur Agricole (PASA), et le Programme de la Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAO-Togo). Elle a également présenté les sources de financement de ces projets et le Plan de Travail Annuel (PTA) de 2012 et son budget. Le chef de la délégation a rappelé que le CROP est un organe d'orientation et de pilotage au niveau régional pour toutes les activités du PNIASA. Il a indiqué que les membres du CROP/Savanes ont pour mission de valider toutes les opérations conçues dans le cadre du PNIASA avant leur mise en œuvre sur le terrain. Le président du CROP/Savanes, Douti Lardja, a pour sa part, salué l'engagement de tous les membres qui ont répondu présent à cette première réunion annuelle. Parlant des activités prévues pour 2012, il a souligné que le CROP/Savanes aura à valider la liste des bénéficiaires des kits PADAT, les aménagements des bas-fonds, les réhabilitations et constructions des magasins de stockage en milieu rural etc.

Littérature

David Ganda Laureat du Concours de la Nouvelle de langue Française

Le comédien Dessa David Ganda a remporté le premier prix du Concours de la Nouvelle de langue française lancé par le festival Plumes Francophones. Le résultat a été donné vendredi 18 mai dernier au cours d'un déjeuné organisé pour les lauréats à l'Ambassade de France au Togo.

David Ganda est honoré pour sa nouvelle, L'incendie-ci. Le heureux récipiendaire reçoit 100.000Cfa, un coffret de livres, un billet d'avion Lomé-Paris-Lomé et un droit de publication de sa nouvelle dans le quotidien national Togo-Presse. Connu dans le milieu du théâtre comme comédien, David Ganda s'essaye aussi à la mise en scène pour avoir monté deux pièces de théâtres, essentiellement des monothéâtres où il était à la fois metteur en scène et acteur.

Ce prix de la nouvelle de langue française montre découvre l'intérêt de cet acteur pour l'écriture. On ne peut que lui souhaiter bonne chance pour un texte dont la genèse remonte à un incident survenu lors d'un voyage de l'acteur à Kara.

Le second prix est allé à Kokou



Dzifa Galley pour son texte Le code. Ce second prix est doté de 50.000 Cfa et d'une publication de la nouvelle chez l'éditeur NDZE. Kokou Dzifa Galley s'est revêtu au public l'année dernière par la publication d'un premier roman aux Editions L'Harmattan-Togo. Il est également auteur d'un texte inédit mis en scène au théâtre.

Le nouvelliste et blogueur David Kpelly est le troisième récipiendaire pour sa nouvelle La prophétie de la belle de nuit. Son prix est également doté de 50.000 Cfa et d'une publication chez les éditions NDZE.

M. Kpelly est déjà auteur d'un recueil de nouvelles et continue à en publier sur son blog, <http://davidkpelly.mondoblog.org>, des nouvelles délicieuses. Auteur très plaisant, David Kpelly exerce avec talent dans le registre de

l'impertinence où la licence le dispute aux propos scatologiques.

La prochaine édition du Concours est annoncée pour la 3e édition du festival Plumes Francophones qui aura lieu en mars 2013.

25 manuscrits ont été soumis à un jury composé de Kangni ALEM, écrivain, professeur d'université, Président du Jury, de M. Hervé LENORMAND, directeur Adjoint de l'Institut Français de Lomé, M. Kodjo Cyriaque NOUSSOUGLO, Président de l'Association FILBLEUES et directeur de la Culture Lomé Maritime, de Mlle Gaëlle LEKO-ASSINGUIME, Etudiante en Lettres Modernes, et de M. Anas ATAKORA, Professeur de Lycée.

Va paraître

Le murmure des martyrs de Adzeoda Vondoly

Le journaliste et poète Adzeoda Kodzo Vondoly vient de faire paraître un recueil de poésie, Le murmure des martyrs, aux Editions Le Continent, dont il est le directeur. Le recueil comporte 64 poèmes et est "le signe de l'indignation de notre jeunesse de voir les têtes pensantes de l'Afrique éliminées comme des

fut rapidement dépassé "pour exposer, décrire, décrier et condamner les violations des droits de tous les citoyens du Togo, d'Afrique, du monde, violations qui s'expriment par la torture, la répression, les enlèvements, les arrestations arbitraires, etc"

Le recueil est préfacé par

Poésie

Koffigoh, "Prix Cénacle du Meilleur Promoteur de la Poésie au Togo"

L'ancien Premier ministre de la Transition, Me Joseph Kokou Koffigoh, a reçu samedi dernier des mains du Ministre des arts et de la culture, le "Prix Cénacle du Meilleur Promoteur de la Poésie au Togo"

poésie il y a trois ans, en publiant un recueil dithyrambique de Laurent Gbagbo : L'Epopée des Eléphants. Si le recueil révèle au public les talents de poète du Premier ministre de Transition, il comporte aussi des

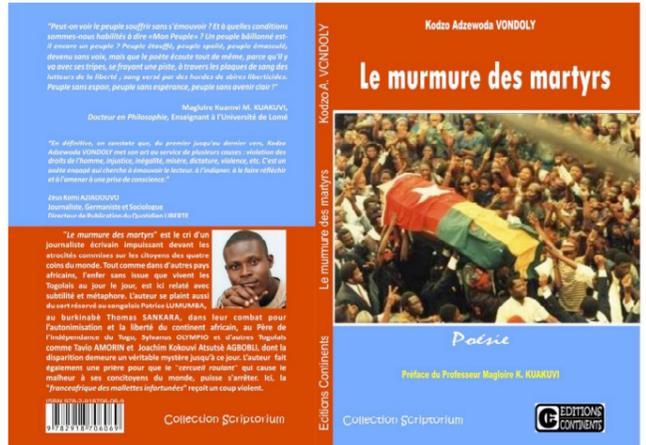


édition 2011. Le prix a été donné au bloc pédagogique du Centre International de Recherche et d'Etude de Langues Village du Bénin (CIREL-VB). Le Prix récompense un soutien accru et constant du premier ministre poète à la renaissance de la poésie au Togo. Très présent auprès des jeunes du Cénacle, Koffigoh se voit ainsi récompensé pour ses efforts auprès de son ami, feu Ephrem Seth Dorkenoo, puis auprès des jeunes poètes togolais.

Me Koffigoh, dont le nom a laissé de fortes empreintes sur les soubresauts démocratiques des années 1990-1993, est passé à la

poèmes de son amour et son admiration pour l'ex-président ivoirien Laurent Gbagbo et son épouse Simone. Il donne également à saisir l'attitude de Me Koffigoh pendant la période de la chute de Gbagbo. Koffigoh est un homme politique fidèle et constant dans ses convictions, qui ne change pas d'opinions même devant la meute des rhinocéros d'Eugène Ionesco.

Le Cénacle, qu'on pourrait tout de même soupçonner de donner plus ou moins dans la facilité en distribuant les prix à tout-va, reste un cercle littéraire à soutenir. Né il y a quelques années, il étonne par son dynamisme.



chiens égarés", selon les propres mots de l'auteur.

Dans son projet initial, l'auteur voudrait rendre hommage à Joachim Atutsé AGBOBLI, ce qui

Magloire KUAKUVI, enseignant à l'Université de Lomé, et postfacé par Zeus Komi AZIADOUVO, directeur de publication du quotidien privé Liberté.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu
Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28
e-mail: patrie006@yahoo.fr
Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent
Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D. Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Collection Scriptorium

Loi de 2009 interdisant les instruments de mesure traditionnels dans les marchés Les textes d'application pour adopter la balance et la vente au kilo très attendus

* *Au-delà du commerce, la santé, la science et l'environnement en souffrent.*

Sylvestre D.

Au Togo, le 20 mai 2012, on s'en est encore juste rappelé et le ministre en charge de la question s'est sacrifié au rituel du discours. Les trois dernières éditions de la journée internationale de la métrologie ne semblent pas émouvoir l'Exécutif togolais à faire abandonner dans les marchés les instruments de mesure traditionnels que sont le bol, le tas, la calebasse, les sacs de jute, le panier, la main, etc. Lesquelles unités de mesure ne favorisent nullement les revendeurs. Au Sénégal, par exemple, même la banane, la pomme ou l'orange se vend au kilo. Il faut continuer par en rêver pour le Togo où rien n'établit le prix fixé au bol de maïs, surtout que les bols diffèrent d'une localité à une autre. A la base, dans les fermes et champs, les commerçants débarquent et trichent les paysans en leur imposant la mesure de leurs propres récoltes. Et pourtant, ce n'est pas le texte fondateur qui manque. Depuis 2009, le projet de loi relatif à la métrologie légale est transformé en loi par le vote positif des députés. Dans la foulée, la loi est promulguée. Seulement, les autres acteurs n'ont pas fait leur boulot ; trois ans après, on en est là à attendre les textes d'application de la loi. Alors même qu'il était vanté tout le bénéfice à tirer de l'abandon des instruments de mesure qui ne sont pas justes. Plus est, à l'époque, on a chanté une opération de sensibilisation des populations qui n'a jamais lieu.

« Dans l'immédiat non, mais un temps moratoire de sensibilisation sera accordé pour amener les opérateurs économiques à se conformer aux nouvelles dispositions d'utilisation des instruments et unités de mesure plus justes et rationnels. Nous pouvons citer l'exemple de la vente au kilo qui sera sans doute plus profitable à nos producteurs », répondait aux députés le ministre du Commerce, Guy Lorenzo, à la question de savoir si les instruments de mesure traditionnels (le bol, le tas, la calebasse, les sacs de jute, etc.) vont pour autant disparaître des marchés togolais avec l'avènement de la métrologie légale. Et l'exposé des motifs du Gouvernement jubilait que la métrologie est d'une utilité incontournable dans les secteurs de la vie : la santé, l'environnement, la science, le commerce, etc. Son importance dans ces secteurs vitaux procède du fait que toutes les données utilisées proviennent des mesures relevées à partir des instruments de mesure et dont la fiabilité des résultats ne doit souffrir d'aucune insuffisance. Et sans la métrologie, tout le système mis en place pour assurer la qualité court à l'échec.

Dans sa théorie, la loi de 2009 fait dégrager des avantages. En commerce, elle permettra d'assurer les échanges équitables et de protéger les consommateurs. En santé, elle permettra de vérifier la



conformité aux normes d'utilisation des instruments, appareils médicaux utilisés lors des consultations et des appareils de laboratoire médicaux, de vérifier que les quantités nominales des produits pharmaceutiques et des solutions utilisées en laboratoires sont justes. Dans l'environnement, la loi vise à assurer le contrôle des émissions de gaz polluants (véhicules et usines), des sons, du niveau de radioactivité, de température, de pression, de l'humidité, de la pluviométrie, du pH de l'eau, etc.

Le 19 mai 2012, pour faire utile, le ministre Fofana Bakalawa de l'Industrie, de la zone franche et des innovations technologiques croit en la création prochaine de l'Agence togolaise de la métrologie. A côté, il est officiellement reconnu que la Direction du conditionnement et de la métrologie légale garde des capacités limitées, même si elle a joué un rôle dans le contrôle à l'exportation de la qualité des produits, initialement pour le compte des comptoirs du colonisateur, puis de l'Office des produits agricoles du Togo (OPAT) et, enfin, des exportateurs enregistrés au niveau du Comité de coordination de la filière Café-Cacao, dans les vérifications primitives, ultérieures et la surveillance des instruments de mesure soumis aux contrôles réglementaires (balances, bascules, ponts-bascules, distributeurs d'hydrocarbures, jaugeage des camions-citernes) et dans la commercialisation du coton par le contrôle qualitatif et quantitatif qu'elle effectue sur le produit. Mise en place depuis 1929, la Direction du conditionnement et de la métrologie légale contrôle surtout les produits à l'exportation tels que le café, le cacao, les amandes de karité et certains produits importés comme le riz et les huiles.

Il faut rappeler que, par définition, la métrologie légale est l'ensemble des procédures législatives, réglementaires établies par les autorités publiques ou autorisées par elles et mises en application, en leur nom, afin de spécifier et d'assurer, de façon réglementaire ou contractuelle, le niveau approprié de qualité et de crédibilité des mesurages relatifs aux contrôles officiels, dans les domaines nécessitant des instruments de

mesure. Les instruments de mesure sont tous les instruments, mesures et appareils, ou leurs combinaisons, conçus et réalisés exclusivement ou subsidiairement dans le but de mesurer directement ou indirectement des grandeurs physiques. Les unités de mesure légales, elles, sont les unités du système métrique décimal à sept unités de base appelé « système international d'unités SI » et les unités qui n'appartiennent pas au système SI, et qui sont utilisées de manière habituelle ou dans des usages bien définis. Enfin, par comparaison, la métrologie est la science de la mesure tandis que la météorologie est l'étude scientifique des

phénomènes atmosphériques (prévision du temps : vent, pressions atmosphériques, nuages, pluviométrie, etc.). La météorologie utilise des instruments de mesure qui sont suivis par la métrologie. Il faut donc une bonne métrologie pour permettre une prévision fiable du temps. Par ailleurs, il y a une relation étroite entre métrologie, norme et qualité. La norme est un document approuvé par un organisme reconnu qui donne l'ensemble des règles, des lignes directrices, des caractéristiques pour des produits, des procédés et des méthodes de productions connexes. La qualité est l'aptitude d'un ensemble de caractéristiques intrinsèques à satisfaire des exigences. Elle relève du juste respect des normes. Jusque-là, la métrologie légale est instituée au Togo par l'arrêté n°243 du 18 mai 1929.

Au finish, il faut se préoccuper de la non-applicabilité de la loi de 2009. Car les privatisations, la libéralisation et l'absence de législation exposent les citoyens et l'Etat à toutes sortes de danger et d'abus dus, entre autres, à la recherche d'un maximum de profit par les sociétés et entreprises véreuses et l'utilisation d'instruments non fiables par les cliniques et les laboratoires médicaux. Le cas des marchés est donc moins alarmant.

Processus électoral / Découpage électoral ou répartition de sièges

La vraie pomme de discorde : comment sont répartis les 21 sièges sur 91 ?

L'agitation est là. Elle sera corroborée par la marche annoncée ce jeudi par le collectif « Sauvons le Togo ». Bien avant, le Comité d'action pour le renouveau (CAR) aura réussi à faire marcher à Tabligbo et, prochainement, dans l'Amou. Quelques jours auparavant, les discussions ouvertes par le Gouvernement pour échanger autour des modifications du code électoral ont eu lieu dans un cafouillage. On pensait ratisser large, mais les partis qu'on voulait ramener à la table des discussions n'ont pas répondu. La Convention démocratique des peuples africains (CDPA), elle, y est allée pour rapidement faire marche arrière. Car la méthode n'y est pas. Ici, on veut discuter dans la généralité. Après les discussions de la semaine dernière, le ministre Pascal Bodjona de l'Administration territoriale précise qu'il n'est pas juste de parler de découpage électoral. Une position que confirme une source proche de l'Assemblée nationale qui a suivi l'étude en commission du projet de loi organique fixant le nombre de députés à l'Assemblée. A en croire le commissaire du Gouvernement, le découpage électoral est un terme abusif car la loi a déjà défini la préfecture comme le périmètre administratif de l'élection des

députés. C'est donc plus logique de parler de répartition de sièges.

Mais en réalité, que fait le Gouvernement et que veut l'opposition ? Ce n'est pas la peine de remémorer le débat ennuyeux, voire honteux, tenu le 18 mai dernier sur la télévision nationale. Au vu des vilains mots et du mauvais comportement que les « hautes autorités » s'étaient autorisées. L'animateur, dépité par le mauvais spectacle, n'a été trop expressif en lâchant que ces politiciens-là ne sont pas « encore habitués à des débats contradictoires (...) ». Voilà qui a tout dit.

Le CAR a marché parce qu'on a amputé Yoto et Amou d'un siège. C'est tout. Sans autres détails. Les autres crient à un découpage (même si le mot dérange !) biaisé. Les députés, eux, ont adopté le nombre 91 en commission, sans trop savoir. On leur a juste dit que le reste sera l'affaire de l'Exécutif. « La clé de répartition est la conjugaison du critère démographique (70%) et du critère géographique (30%). Pour que le mode de scrutin qui est la représentation proportionnelle ait un sens, il faut que le nombre de députés soit égal ou supérieur à deux. Après imputation de 70 sièges correspondant aux 35 préfectures, le reste sera réparti en fonction de

VERBATIM Par Eric J.

La prison, une affaire de tous

En janvier 2012, plus précisément dans la première quinzaine du mois, il a été organisé la semaine du détenu au Togo. La direction de l'Administration pénitentiaire et réinsertion organisait donc pour la deuxième année consécutive une semaine du détenu pour exprimer aux prisonniers les compassions de l'ensemble des populations. Elle est placée sous le thème : « Ensemble pour l'humanisation des prisons. »

Dans l'entendement des organisateurs, c'était beaucoup plus des actions humanitaires et caritatives à l'endroit de ces Togolais privés de liberté de circulation pour diverses raisons. Egalement, l'Administration pénitentiaire a voulu apporter un peu de chaleur des gens libres aux gens coincés à travers plusieurs activités. Au cours de cette célébration, le directeur de l'administration pénitentiaire et réinsertion, M. Garba Kodjo, ne disait-il pas : « c'est une expérience importante de solidarité et de soutien aux individus fautifs mais qui demeurent des citoyens à part entière. »

Le meilleur de cette célébration est l'exposition-vente des œuvres des prisonniers fabriquées sur place à l'intérieur de leur lieu d'incarcération. Et surtout le moment de vérité où les prisonniers se sont exprimés sur leurs conditions de détention. Elles sont pitoyables, reconnaissait M. Garba. Pour qui : « il existe d'énormes difficultés existentielles des prisonniers qui n'ont qu'un seul repas quotidien et dont les parents s'évertuent encore à les nourrir ou qui n'arrivent pas à se soigner convenablement. » Il a également confirmé le manque de places dans les prisons togolaises avec l'exemple de celle de Lomé destinée à moins de 600 têtes et qui accueille 1.865 détenus.

Et depuis le mois de janvier à début mai, on a dénombré 18 décès dans la prison de Lomé. Et le tollé est général. C'est une réaction normale qui pose un autre problème dans notre société. Loin de moi toute idée de chercher à contredire les défenseurs des Droits de l'Homme et les politiques. Mais, je crois fermement qu'ils restent un peu trop calquer sur la politique et oublient parfois l'essentiel.

La situation dans nos prisons est connue de nous tous. Et je reste persuadé que comme tel, l'on ne pourra s'attendre qu'à des décès en cascade. Mais, personne n'avait levé le petit doigt pour attirer l'attention de l'opinion sur les problèmes soulevés en janvier par le directeur de l'Administration carcérale.

Aujourd'hui, devant le fait accompli, les réactions fusent de partout et interpellent les autorités qui sont les premières concernées par cette situation déplorable. Mais n'avons-nous pas aussi des responsabilités dans cette affaire ? Car, éduquer, nourrir et vêtir un citoyen n'est plus l'affaire des seuls parents générateurs, mais de toute la société. Un détenu demeure un citoyen à part entière. La vie en prison nous concerne donc tous.



Pascal A. Bodjona,
Ministre de l'Administration Territoriale

la clé. Le Gouvernement espère appliquer strictement la clé de répartition retenue. Le risque est grand d'ouvrir la porte à d'autres considérations non maîtrisables », apprend L'UNION de sources confirmées. Visiblement, personne d'autre que l'Exécutif ne sait à ce jour comment seront répartis les 21 sièges restants. Tout est clair pour 70 sièges. Et c'est là toute la crainte des opposants. Ne va-t-on pas faire fi des résultats du recensement général de la population pour attribuer les 21 sièges de façon à s'assurer la victoire K.O. Obtiendra-t-on des députés plutôt élus par la superficie de la préfecture que par

des électeurs ? Il est acquis que ce qui est réglementaire ressort du pouvoir discrétionnaire de l'Exécutif. Mais, pour faire baisser la tension inutile qui sévit, ne peut-on pas porter l'information de la répartition des 21 sièges aux acteurs politiques, dans le cadre de discussion ? Juste un sacrifice, même si l'on est sur un ring politique. Surtout que cela ne saura rester longtemps un secret. Les documents qui circulent jusque-là ne contiennent rien sur la question.

Quant à l'exigence de porter le nombre de sièges au-delà des 91 arrêtés par le Gouvernement, l'argument de la rareté des ressources financières peut aisément la rejeter. L'Assemblée nationale étant simplement une institution consommatrice. A l'analyse, il faut aussi remarquer que les modifications proposées à quelques dispositions du code électoral ne peuvent retarder la tenue des élections en l'état actuel : transformation du secrétariat administratif de la CENI en secrétariat exécutif, prolongement des délais de déclaration des candidatures, replafonnement des dépenses de campagne, fixation d'un mandat pour les membres de la CENI, etc.

Panier de la ménagère à Lomé

"Tubercules et plantain" fait augmenter les prix en avril

Jean Afolabi

Le niveau général des prix à la consommation a connu une hausse de 0,8% contre une baisse de 0,2% le mois précédent. La hausse du niveau général des prix au mois d'avril 2012 est principalement due à l'augmentation de 2,6% des prix des produits de la fonction de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées". D'après la direction générale de la Statistique et de la comptabilité nationale, la progression observée au niveau de la fonction de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" est essentiellement due au postes "Tubercules et plantain", "Céréales non transformées", "Poissons et autres produits séchés ou fumés" et "Sel, épices, sauces et produits alimentaires", qui ont connu respectivement une hausse de 20,5%, 4,4%, 3,0%, et 5,4%.

Par ailleurs, malgré la hausse (2,6%) de la fonction de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées", ses postes : "Sucre" (-10,4%), "Autres produits à base de tubercules et de plantain" (-3,8%), "Légumes frais en fruits ou racine" (-1,5%), "Pains" (-3,0%), "Autres fruits frais" (-2,6%), "Fruits secs et noix" (-16,8%) et "Légumes frais en feuilles" (-1,6%) ont amorti la hausse du niveau général des prix en avril 2012. Les

produits qui ont eu une forte contribution à la hausse de l'indice sont : "Maïs séchés en grains crus vendu au grand bol" (+8,2%), "Igname" (+23,7%), "Sardinelles fumées" (+19,9%), "Tomate ronde" (+18,4%), "Anchois (doëvi) fumés" (+5,5%), "Orange locale" (+39,2%) et "Piment vert" (Gboyébessé) (36,4%). Dans le même temps, le charbon de bois, le sucre raffiné en poudre, le chinchard fumé communément appelé akpala et le gombo frais ont enregistré respectivement une baisse de 3,8%; 16,1%; 6,2% et 16,0%.

Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a connu légèrement une hausse de 0,03% contre un repli de 0,2% le mois précédent. L'inflation sous-jacente (variation mensuelle de l'indice hors énergie, hors "produits frais"), tout comme le mois précédent a connu une hausse de 0,1%. L'analyse suivant l'état des produits révèle que la hausse du niveau général des prix est à attribuer principalement à la progression de 4,4% des prix des produits frais. Suivant la durabilité, la progression est due à l'augmentation de 1,9% des prix des biens non durables. S'agissant des secteurs, la hausse du niveau général des prix provient de l'augmentation de 3,2% et 0,8% des prix des produits des secteurs primaire et secondaire



respectivement. Pour ce qui est de la provenance, cette hausse est liée à la progression de 1,2% des prix des produits locaux.

En évolution trimestrielle, le niveau des prix du mois d'avril 2012, comparé à celui du mois de janvier 2012, a connu une hausse de 0,6%, en liaison avec l'augmentation des prix des produits des fonctions de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" et "Restaurants et Hôtels" qui ont enregistré respectivement 1,0%, et 0,8%. Par rapport à mars 2011 (glissement annuel), le niveau général des prix a enregistré une augmentation de 2,0%, due essentiellement à la hausse des prix des produits des fonctions de consommation "Transports" (+6,5%) et "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" (+2,5%). Le taux d'inflation calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois s'est établi à 3,0% en avril 2012 contre 3,1% le mois précédent. En janvier 2012, il était de 3,7% dans la zone UEMOA.

Forum économique de la BOAD à Lomé

L'Uemoa pour s'inspirer du développement rapide de l'Asie

* Depuis 1990, la croissance économique en Asie est de près de 10% par an.

Des chefs d'entreprises et des représentants des Etats membres de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) plangent, depuis hier au siège de la Banque ouest africaine de développement (Boad) à Lomé, avec leurs homologues asiatiques sur l'éventualité d'une nouvelle dynamique de partenariats et d'échanges économiques entre les entreprises des deux continents. «L'événement se veut être une plateforme de rencontres et des femmes d'affaires du continent africain et leurs homologues asiatiques», indique, dans un communiqué, la Boad, initiatrice de la rencontre de Lomé avec d'autres institutions de la région. Les principaux secteurs d'activités concernés par les ateliers qui s'y tiendront, pendant deux jours, sont les infrastructures (routes, ports, aéroports, etc.), l'énergie, l'agrobusiness, la finance et le tourisme.

Sous le thème : «Renforcer le partenariat économique entre l'Afrique et l'Asie pour un développement accéléré», l'objectif visé par le forum est de promouvoir la zone de l'Uemoa comme une destination pour des

investissements asiatiques, de mobiliser des financements pour la création d'infrastructures dans la zone ou encore de s'inspirer des succès des modèles asiatiques de développement pour améliorer les stratégies de développement des pays de l'Uemoa, a expliqué Bassary Touré, vice président de la Boad. Et pour cause. A titre d'exemple, en 1960, la Malaisie – pays asiatique – et la Côte affichaient des revenus par tête d'habitant de niveaux comparables. Il en a été de même pour les taux de croissance du revenu national, au cours des deux décennies qui ont suivi, soit environ 6,5% par an de 1960 à 1979. Mais à partir de 1990, suite à des réformes économiques et structurelles, la croissance économique en Asie est forte et rapide : près de 10% par an, performance que l'on qualifie de sans précédent au monde.

Pendant que l'on cultive le pessimisme économique, les pays asiatiques ont pu faire mieux face aux impacts de la crise financière internationale. En 2010, le volume total du Produit intérieur brut (Pib) a atteint 1 700 milliards de dollars et cela représente plus de 30% du Pib mondial. Avec son taux de contribution à la croissance de

l'économie mondiale de plus de 30%, l'Asie s'est classifiée parmi les zones les plus actives dans le développement économique, de l'avis de Wang Zuofeng, ambassadeur de Chine au Togo, dont le pays est d'ailleurs actionnaire de la catégorie B de la Boad. Occasion pour l'Uemoa de s'ouvrir au dynamisme du continent asiatique, où l'on cite également Singapour, la Malaisie et la Thaïlande.

L'Uemoa dit disposer de nombreux atouts : elle représente un marché communautaire de près de 100 millions d'habitants, où règne la libre circulation des biens et des personnes ; elle jouit d'une stabilité monétaire, d'une inflation maîtrisée, d'un capital humain de mieux en mieux formé, et des infrastructures de plus en plus développées. «L'Union a aussi adopté des politiques en matière agricole, industrielle, minière, énergétique, commerciale et environnementale et mis en œuvre des programmes d'intégration régionale», a insisté Bassary Touré. Non sans souligner les ressources minières et agricoles non encore exploitées, notamment d'intenses terres agricoles. Ce n'est pas tombé dans l'oreille de sourd. Comme c'est la Chine...

En comparant les recettes officielles de mars et avril 2012

Du mieux aux Impôts, légère baisse à la Douane et forte progression au Trésor

Suivant la centralisation des montants déclarés, effectuée par la Direction de l'Economie, pour le compte du mois d'avril, l'Etat s'en sort avec un total de 32,5 milliards de francs Cfa en recettes. Ce qui représente l'addition des 12,1 milliards de francs Cfa des Impôts, des 14,2 milliards de francs Cfa de la Douane et des 6,2 milliards de francs Cfa du Trésor public. Un mois auparavant, au troisième mois de l'année budgétaire, les 26,3 milliards de francs Cfa signalés étaient la somme des 11,0 milliards de francs Cfa des Impôts, des 14,4 milliards de francs Cfa des Douanes et des 0,9 milliard de francs Cfa du Trésor public. D'où un constat du mieux, de la légère baisse et de la forte progression. Alors que dans le même ordre, en février, les recettes se chiffraient à 9,6 milliards de francs Cfa, 15,3 milliards de francs Cfa et 1,5 milliard de francs Cfa (soit un total de 26,3 milliards). Contre 15,2 milliards de francs Cfa, 14,2 milliards de francs Cfa et 2,7 milliards de francs Cfa en janvier. Ainsi, de janvier à avril, le pays est à 117,1 milliards de francs Cfa de recettes : 47,8 milliards des Impôts, 58,1 milliards de la Douane et 11,2 milliards du Trésor public.

En glissement annuel, les régions financières en faisaient moins : 10,3 milliards de francs Cfa et 11,3 milliards de francs Cfa, consacrant à l'époque une hausse de 9,5% aux Impôts et une baisse de 7,3% à la Douane. Quant au Trésor public, il déclarait 1,4 milliard de francs Cfa en avril 2011.

Pour l'une des rares fois depuis quelques temps, les dépenses sont en-deçà des recettes en avril 2012. Soit 32,5 milliards de francs Cfa pour

21,60 milliards de francs Cfa, même s'il est signalé un reste à payer négatif de -3,31 milliards de francs Cfa (c'est-à-dire des dépenses budgétaires payées et en cours de régularisation). L'engagement des dépenses du mois, lui, était pris pour 17,07 milliards de francs Cfa. En mars, on notait un cumul de 29,8 milliards de paiements pour 26,3 milliards de recettes. Dans les

on y a respectivement injecté 1,08 milliard de francs et 2,71 milliards de francs.

Moins du milliard, exactement 0,30 milliard de francs Cfa, a été sorti pour faire face aux Investissements en avril. Alors même qu'on a pris pour engagement 1,56 milliard de francs. Enfin, 0,60 milliard de francs Cfa sont allés supporter les Intérêts sur la dette, à



détails, l'Autorité a dû sortir 8,18 milliards de francs pour payer les « Salaires et traitement » d'avril, dont 4,10 milliards de francs pour le seul secteur de l'Education. Il reste à déboursier près de 0,23 milliard de francs pour accrocher l'engagement mensuel pris à 8,40 milliards de francs. Contre 7,92 milliards de francs de « Traitement et salaires » en mars.

Au même moment, 1,51 milliard de francs sont allés dans les « Biens et services » et 3,66 milliards de francs dans les « Subventions et transferts » dont 0,76 milliard de francs au profit de la Santé. En-dessous des engagements de 3,40 milliards de francs et 3,71 milliards de francs Cfa. Un mois auparavant,

raison de 0,58 milliard en dette intérieure et 0,02 milliard en dette extérieure. L'Amortissement de la dette, lui, a coûté à l'Etat la bagatelle de 7,36 milliards de francs : 7,09 milliards en dette intérieure et 0,27 milliard en dette extérieure. Et dire qu'on s'y était engagé à ne rien déboursier pour la dette en avril. Par comparaison, en mars, 1,76 milliard (dont 1,19 milliard pour la dette intérieure) et 7,51 milliards de francs (dont 6,90 milliards en dette intérieure) étaient allés aux Intérêts et à l'Amortissement.

A noter que, depuis le début de l'année, les paiements budgétaires cumulés s'élèvent à 90,94 milliards de francs Cfa, avec un reste à payer de 8,49 milliards.

Sur le marché interbancaire de l'UMOA

Des prêts de 12 milliards Cfa enregistrés par le Togo à la deuxième semaine de mai

Sur un total de 52,600 milliards de francs Cfa de prêts enregistrés, du 9 au 14 mai 2012 sur le marché interbancaire de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa), les banques et établissements de crédit du Togo en ont fait jusqu'à hauteur de 12,200 milliards de francs. Mais ils n'ont enregistré que des emprunts de 3,500 milliards, sur un total de 52,600 milliards. Dans l'ensemble de l'Union, d'après la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao), ces opérations ont été assorties d'un taux moyen pondéré de 4,72% et d'un taux minimum de 3,25%. Le taux maximum s'est situé à 7,00%.

Les prêts au Togo étaient à un jour –pour 0,500 milliard–, à une semaine pour 2,700 milliards et à trois mois pour 5,000 milliards. Les emprunts étaient notamment à deux semaines pour 2,000 milliards. A un jour, les taux étaient fixés respectivement à 3,85%, à 3,25% et à 5,00%. A une semaine, ils étaient à 4,21%, à 3,25% et à 7,00%. A deux semaines ils se sont situés à 5,28%, à 4,50% pour le minimum et à 6,00% pour le



maximum. A trois mois enfin, ces mêmes taux étaient respectivement identiquement à 6,00%.

Sur la même période, suivent après les banques du Burkina Faso 11,000 milliards de francs de prêts enregistrés, pour seulement 1,000 milliard pour les emprunts. Les prêts étaient notamment à un mois, assortis des taux de 5,73%, 5,00% pour le minimum et 6,50% pour le maximum. Viennent ensuite les banques et établissements de la Côte d'Ivoire et du Mali, avec des prêts à 8,000 et

des emprunts respectivement à 13,700 milliards et 1,500 milliard.

En termes d'emprunts, le Sénégal en a enregistré à hauteur de 26,400 milliards, contre 6,900 milliards pour les prêts. Le Bénin a enregistré, sur la même période, 6,000 milliards pour les prêts et 2,500 milliards pour les emprunts, et le Niger 0,500 milliard et 3,000 milliards de francs. La Guinée-Bissau n'a enregistré que des emprunts, à 1,000 milliard de francs.

FOOTBALL / SELECTION NATIONALE

Togo-Egypte pour se rassurer avant juin

Sans regroupement depuis le match des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations 2013, les Eperviers qui affrontent ce 22 mai à Khartoum l'Egypte en match amical ont une obligation de résultats afin de rassurer leur public avant les échéances de juin.

Gilles Vevey

Ce qu'on sait de cette équipe nationale, c'est que tout le monde en dit du bien, mais elle tarde à confirmer. «On a affronté les deux compétitions en 2006 (CAN en Egypte et Coupe du Monde en Allemagne) même si ce n'est pas la même formule comme aujourd'hui. On n'avait un groupe avec moins de qualités comparé au groupe actuel, mais on y est parvenu avec du courage et de la volonté. Le plus important, c'est que tout le monde réponde présent au départ de la campagne afin de maximiser toutes les chances de notre côté», disait Daré.

Mais face au Kenya, les joueurs ont évolué presque dans des conditions dantesques, sans un regroupement depuis novembre et la qualification pour les éliminatoires de la Coupe du monde de la FIFA, Brésil 2014. Et le résultat a été décevant même si le but marqué à l'extérieur permet d'entretenir la flamme d'une qualification.

A cela s'ajoute les choix tactiques du coach Didier Six qui a chamboulé le positionnement en défense. Les Eperviers l'ont payé du coup très cher en encaissant deux buts. Et même si ces buts ne sont réhibitoires, il va falloir opter pour des choix judicieux pour



convaincre et vaincre des adversaires un poil au dessus des Kenyans.

«On n'a changé subitement nos habitudes à l'approche de ce match et cela n'a pas fonctionné. On voulait garder une sécurité défensive en jouant à cinq derrière, on a encaissé deux buts qu'on pouvait éviter. De quoi garder un espoir raisonnable pour le match retour. Les paires Daré-

Akakpo ou Akakpo-Sadate ou encore Daré-Sadate tiendront la route, si le coach décidait qu'on joue en défense plate», rétorque Daré.

Certes, l'Egypte n'a pas participé à la dernière Coupe d'Afrique des Nations mais reste un adversaire de taille que les Eperviers doivent prendre au sérieux. Il s'agira pour l'essentiel de ne pas se disperser pendant ces périodes de vacances

où les joueurs ont la tête ailleurs. C'est d'ailleurs, le grand danger qui guette les joueurs togolais. «On doit les aborder avec la même détermination, la même envie et la même volonté car il va falloir sacrifier nos vacances aux dépens de ces matchs pour satisfaire aux exigences de défendre le drapeau national», concède Daré tout récemment.

CHAMPIONNAT DE D1

La reprise, c'est pour le 27 mai

Le Bureau Exécutif de la Fédération Togolaise de Football et les présidents de club de la Première Division se sont entendus, vendredi, pour reprendre le championnat national de football de la Première Division dont la phase aller a pris fin le 1er avril 2012.



«Nous avons convenus avec les présidents des clubs pour que le championnat reprenne le 27 mai prochain pour ne trop accuser de retard par rapport au calendrier international», a déclaré Gabriel Améyi, le président de la Fédération.

Pour reprendre, la Fédération a proposé aux clubs une somme de 2 millions de francs sur les cinq promis pour la phase retour. Une somme que la FTF complètera au plus tard fin juin 2012.

«Nous aurions souhaité faire plus que ce que nous avons fait; mais la Fédération n'a pas actuellement les moyens. C'est ce que nous avons fait comprendre aux clubs, espérant que jusqu'à fin juin, nous puissions régulariser la situation», a expliqué Gabriel.

Mais si les tous les clubs étaient

conscients qu'il faut reprendre le championnat, les 2 millions de francs CFA proposés par le Bureau Exécutif de la FTF ont du mal à passer. «Cette somme n'est qu'une goutte d'eau par rapport aux besoins de nos clubs et les dépenses que nous avons effectuées jusqu'ici. C'est pourquoi nous avons demandé à la FTF de revoir cette cagnotte», a déclaré Hamza Titikpina, président de Koroki de Tchamba.

La réunion a aussi abordé la question des actes de violence sur les stades, du réaménagement du calendrier, de la possibilité de jouer certaines journées les mercredis sans toutefois trouver des solutions de consensus sur les deux derniers sujets.



Foire Artisanale du Togo

Le Label de l'Artisanat Africain

KARA 2012

05 AU 15 JUILLET

PLUS DE 200 STANDS, 15 PAYS PARTICIPANTS

THEME : L'ARTISANAT TOGOLAIS DANS LE COMMERCE INTERNATIONAL

INFOLINE 22 26 15 64
9005 53 75 / 98 36 07 71

Un concept




PARTENAIRE OFFICIEL





















EXPOSITIONS - VENTES



CONFERENCES - DEBATS



CONCOURS MISS



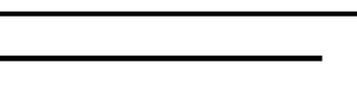
DEFILES DE MODE



EXHIBITIONS NOCTURNES



PARTENAIRES MEDIAS



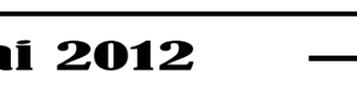
PARTENAIRES MEDIAS



PARTENAIRES MEDIAS



PARTENAIRES MEDIAS



Démographie

Fixer le nombre d'enfants par rapport aux revenus

Par manque de sens des responsabilités, par ignorance, par tradition ou par crainte d'en perdre, certaines familles ont une nombreuse progéniture qu'elles ont bien du mal à nourrir et à scolariser. Mais peu à peu la mentalité évolue et certains couples adaptent le nombre d'enfants à leurs revenus.

Etonam Sossou

Marié à deux femmes, D.M est père de 14 enfants à Avète, une vingtaine de kilomètres d'Atakpamé. Pour lui ce n'est pas un problème : « *Contrairement aux Occidentaux, nous autres Africains, avons besoin d'avoir plus d'enfants, d'abord parce qu'avec les problèmes de nos familles, certains peuvent mourir durant leur croissance* ». Et de poursuivre : « *si eux n'ont plus de terres où habiter, ni d'espaces verts où faire des champs, chez nous il y a des terres en quête d'occupants. Toute cette verdure derrière nos maisons, dans nos forêts est comestible* », tranche-t-il d'un ton moqueur. Pour ses enfants, cette famille très nombreuse est, en revanche, un gros problème : tous ne sont pas scolarisés. Seuls quelques uns de sa première femme fréquentent l'école grâce aux efforts de leur mère. Trois de sa seconde femme sont accusés de sorcellerie dont deux ont trouvé



refuge dans une église de la place en attendant d'y être délivrés. L'aîné de sa deuxième femme, âgé d'environ 14 ans, vit depuis plus

de deux ans dans la rue... et menacerait même de tuer son père dont il dit qu'il est « *incapable de nous élever comme le font d'autres*

parents responsables

Les enfants sont une richesse...

« *Les enfants sont notre richesse, il faut en avoir beaucoup* », continue pourtant à

dire beaucoup de gens comme cette femme. Son désir d'une progéniture nombreuse est tel qu'elle maudit tous « *ceux qui avortent ou limitent les naissances* ». Position confortée par un pasteur qui dit à l'attention de toute l'assistance que « *Dieu qui donne des enfants pourvoit également aux moyens pour les élever...* ». Un prêche qui réjouit cette femme qui, quatorze mois après la naissance de son deuxième enfant, vient d'en avoir un autre.

Une position confortée par les situations difficiles que rencontrent certains. Comme Rosi, veuve, la quarantaine révolue assise sur une natte dans un coin de son salon, le dos contre le mur entourée de ses proches et amis, le corps et le visage couverts de poussière, inconsolable d'avoir perdu son fils, le seul qui lui restait sur les trois qu'elle a eus, mort à l'âge de 13 ans après 48 heures de fièvre. Aux hommes de Dieu qui cherchent à la consoler, elle répète invariablement : « *Si Dieu existait, il aurait eu pitié de la veuve que je suis et n'aurait pas permis que*

l'unique fils qui me restait meurt et me laisse telle une femme qui n'a jamais eu d'enfants ! ». Rosi a en effet vu ses deux filles mourir, l'une dans un accident de circulation, l'autre des suites d'une diarrhée.

Moins un ménage a d'enfants, mieux ils sont élevés

Malgré tout, certains couples ont pris conscience qu'il vaut mieux limiter les naissances pour que leurs enfants vivent bien. Kossi G. est enseignant du primaire. Marié depuis onze ans, il est père d'une fille de cinq ans et ne désire pas en avoir d'autres tant que ses conditions sociales n'ont pas changé. « *J'ai un salaire mensuel de 50.000Fcf et une prime de 15.000Fcf. Ma femme ramène elle aussi plus ou moins 40.000Fcf de son travail. L'ensemble ne nous permet pas d'avoir trop de charges* », affirme-t-il. L'important pour lui n'est pas d'avoir beaucoup d'enfants qu'il abandonnera par la suite, mais d'en avoir un qu'il sait scolariser, nourrir, bref, élever dans la dignité.

Société/Début de la grande saison pluvieuse

Les belles affaires des vendeurs de parapluie

Sortez couvert ! Plus qu'une simple recommandation populaire, cette phrase revêt toute son importance depuis quelques jours à Lomé. Et pour cause, c'est la saison des pluies, et impossible de sortir de chez soi sans son parapluie, son manteau. Dans le cas contraire, il ne faut s'en prendre qu'à soi-même si au départ de chez soi, la météo semble clémente, et que quelques heures plus tard, c'est un véritable déluge qui s'abat non loin de vous. En effet, les saisons se suivent et se ressemblent, car cette année encore, la saison pluvieuse donne lieu à l'exercice des petites activités génératrices de revenus, dont la vente des parapluies. A Lomé, cette activité exercée par les jeunes pour la plupart, est en hausse depuis le début de ce mois. Ceux-ci s'approvisionnent chez les grossistes, et revendent à leur tour à différents prix à la pièce sur le marché. « Les prix varient de

600F, 1 000F à 5 000F CFA, et ça dépend de la qualité du parapluie. Il y a les parapluies de poche, ceux qui sont de qualité moyenne, de bonne qualité. Il y a aussi des parapluies de faibles et rudes rayons, les parapluies doublés, ... », nous confie Bébé, jeune vendeur ambulant rencontré au grand marché de Lomé. Tous les jours, armé de son pousse-pousse dans lequel sont les amassés les parapluies de différentes gammes, il sillonne les rues de Lomé. Il dit préférer cette pratique à la vente à un endroit fixe, car « *en tant que marchand ambulant, nous trouvons toujours notre compte. Par exemple, quand il pleut, je peux avoir un bénéfice de 15 000F CFA à la fin de la journée, et 5 000F CFA quand il ne pleut pas* ».

Le parapluie pour toutes les bourses

Jean Pierre, autre vendeur de



parapluies cette fois à poste fixe au carrefour la Pampa à Lomé, reconnaît que les chiffres de vente augmentent en cette saison pluvieuse. Raison pour laquelle il exerce cette activité exclusivement en cette période qui coïncide également avec les vacances. Ambulant ou exerçant à un poste fixe, impossible de ne pas trouver un vendeur de parapluie à chaque endroit stratégique de la capitale économique. Ce qui peut être un véritable soulagement pour certaines personnes parfois surprises par la pluie, et obligées alors d'acheter un parapluie à portée de main.

22 mai 2012

Une journée en faveur de la biodiversité marine

Les mers et océans recouvrent 70 % de la surface de la terre et sont très riches en habitats et formes de vie. Cette vie produit un tiers de l'oxygène que nous respirons, constitue une ressource alimentaire importante et freine les changements climatiques. Toutefois, les trésors marins vivants sont fortement menacés par l'activité humaine. Un rapport des Nations Unies souligne que 70 % des réserves de poissons sont quasiment ou

totalelement surexploitées. Il existe encore d'autres problèmes : pollution, acidification, réchauffement, introduction d'espèces exotiques ou interventions physiques sur les côtes et les fonds marins. Ce 22 mai, de nombreuses organisations mettront l'accent sur la biodiversité marine pour attirer l'attention du grand public. La biodiversité englobe l'ensemble des espèces animales et végétales vivantes sur

terre (et dans les mers). La biosphère abriterait entre 5 et 30 millions d'espèces (estimation).

Environ 1,7 million d'espèces animales sont répertoriées, et chaque année de nouvelles espèces sont répertoriées. Malheureusement, de nombreuses espèces disparaissent également, souvent à cause des actions irresponsables de la société humaine.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°177 DE LOTO KADOO DU 11 MAI 2012

Le tirage de Loto KADOO de ce vendredi 18 Mai 2012, porte le N°178. Il s'est effectué sans bonus.

Au précédent tirage, ce sont surtout des lots intermédiaires qui ont été recensés aussi bien à LOME qu'à l'intérieur du pays.

C'est la ville d'ANIE, qui s'est démarquée par un gros lot qui y a été gagné. Il s'agit d'un lot de 500.000F CFA qui a été enregistré auprès de l'opérateur 2453.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS, UNE AUTRE FAÇON DE DEVENIR RICHE ! BONNE CHANCE A VOUS TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°178 de Loto Kadoo du Vendredi 18 Mai 2012

Numéro de base

68

23

16

63

65

LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 588 de Lotto Diamant du lundi 21 Mai 2012

Numéro de base

**

**

**

**

**